

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ET DE FONCTIONNEMENT DU SECTEUR JEUNESSE

Les séjours, mini-camps, stages et Vac'Ados sont organisés par une équipe de professionnels. Vos retours, suggestions et autres propositions seront, pour nous, de précieux éléments afin de nous permettre d'améliorer encore nos actions en faveur des loisirs et des vacances pour la jeunesse.

CONDITIONS COMMUNES :

1) Inscription - Tarifs - Règlement :

L'inscription ne sera validée que lorsque le dossier d'inscription sera complet avec l'ensemble des éléments renseignés et la photocopie des des vaccins à jour obligatoires. Ce dossier est à refaire chaque début d'année scolaire. Il devra être accompagné de pièces complémentaires notamment pour un séjour à l'étranger (papier d'identité, autorisation de sortie du territoire et papier d'identité du parent signataire, carte européenne d'assurance maladie ou attestation d'assurance maladie...). Dans le cadre d'un stage ou d'un séjour avec des activités nautiques, un test anti-panique devra être fourni lors de l'inscription.

La totalité des sommes dues doit être réglée à l'inscription de même que le montant de la carte d'adhésion à la MPT/CS qui est valable 12 mois, sur la période de l'année scolaire de septembre à août.

Le règlement peut s'effectuer par chèques, carte bancaire, en espèces, en ANCV (chèques-vacances), des modalités de paiement sont possibles (échelonnement des règlements par chèques ou chèque de caution dans l'attente de règlements en espèces). Nos tarifs s'efforcent d'être les plus compétitifs possibles, cependant, vous pouvez bénéficier d'aides existantes : ASA, comités d'entreprise, services sociaux, mairies.

2) Annulation :

En cas de suppression ou d'annulation d'une activité par la MPT/CS, nous vous informerons immédiatement. Dans la mesure du possible, une solution de rechange vous sera proposée, sinon la totalité des sommes versées vous sera remboursée sans autre indemnité.

3) Soins Médicaux :

L'équipe d'animateurs de la MPT/CS doit être prévenue en cas de maladies ou situations particulières concernant l'adhérent. Aucun médicament ne peut être donné à l'adhérent sans présentation d'une ordonnance et fourniture des traitements à administrer.

Si l'adhérent est amené à consulter un médecin en cabinet ou au service des urgences, durant le séjour, mini-camp, stage ou les activités Vac'Ados, dans ce cas, la MPT/CS fait l'avance des frais médicaux suivants : visite, soins courants, médicaments. A l'issue du séjour ou des Vac'Ados, les feuilles de soins de maladie seront restituées à l'adhérent contre remboursement.

En cas de problèmes graves, les familles sont contactées directement dans les meilleurs délais.

4) Assurances :

La MPT/CS est assurée auprès de la MAIF sous le numéro de sociétaire : 1298119D ; en cas d'accident, l'adhérent est couvert y compris rapatriement sanitaire durant les séjours. L'adhérent devra être couvert par sa propre assurance dans le cadre de sa responsabilité civile.

Les objets et les effets personnels des participants ne sont pas couverts, de même que les tenues vestimentaires qui doivent être adaptées aux activités Vac'Ados ou aux activités pratiquées durant les séjours, mini-camps, stages.

5) Transport :

Pour les séjours, la date et les heures de départ et de retour vous seront indiquées avant le départ; pour les Vac'Ados, les heures de départ et de retour sont indiquées sur le programme.

Au départ et au retour, la présence d'un adulte accompagnant l'adhérent au lieu de rendez-vous est obligatoire, sauf si vous autorisez votre enfant à rentrer seul en cochant la case figurant dans le dossier d'inscription.

Le transport est assuré soit par nos soins en minibus ou exceptionnellement voitures particulières ou en car par un transporteur privé. En ce qui concerne le car, le transport comprend l'aller et le retour en billet collectif forfaitaire. Aucun remboursement ne pourra être accordé si cet aller-retour ou l'un de ces voyages n'est pas effectué.

1) Sanction - Renvoi :

En cas d'inadaptation au séjour ou à la vie en groupe (violence, non-respect des règles de vie, de contrat, du règlement intérieur, transgression de la loi...), le jeune pourra être renvoyé chez lui ou ne plus être accepté sur les activités Vac'Ados.

Les parents seront personnellement prévenus.

Tous les frais de rapatriement seront à la charge de l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué.

CONDITIONS PARTICULIÈRES : -

LES VAC'ADOS :

1) Inscription :

L'inscription peut se prendre à partir des dates d'inscription indiquées par communes sur le programme des Vac'Ados diffusé 15 jours avant les périodes de vacances ; soit auprès du service Accueil de la Maison Pour Tous/Centre Social (à partir du samedi), soit auprès des animateurs jeunesse sur les communes partenaires : aux espaces jeunes Ty Jean-Louis pour Pencran, à l'espace jeunes Ti an Holl pour Saint Urbain, le vendredi de 18h à 20h et en mairie de Plouédern, pour Plouédern et Trémaouézan le vendredi de 17h à 18h, à la salle du conseil en mairie pour la Roche-Maurice le vendredi de 18h à 20h.

2) Désistement :

Lorsque l'adhérent doit annuler son inscription, il devra prévenir la MPT/CS sous 3 jours. Pour raisons de maladie ou d'accident intervenues après inscription, elles devront être dûment certifiées sur présentation d'un justificatif. Pour tout autre motif, la MPT/CS devra être prévenue au minimum 7 jours avant la date des activités Vac'Ados, ceci permettra de rembourser ou reporter l'inscription sur une date de son choix, dans la limite des places disponibles. Dans les 2 cas, les frais d'adhésion ne feront pas l'objet d'un remboursement.

- LES SÉJOURS, MINI-CAMPS, STAGES :

1) Inscription :

Avant tout départ d'un séjour, un contrat sur les règles de vie durant ce séjour (voir § Sanction/Renvoi) sera signé par l'adhérent, ses parents et l'animateur référent. Cette signature fera l'objet d'un rendez-vous avec l'animateur pour le premier départ de l'adhérent.

2) Désistement :

Les conditions d'annulation sont les suivantes, en cas de désistement de la part de l'adhérent :

- à partir du règlement de l'inscription : 30 % du montant total du séjour sera facturé.
- de 90 à 31 jours de la date du séjour : 50 % du montant total du séjour sera facturé.
- de 30 à 21 jours de la date du séjour : 70 % du montant total du séjour sera facturé.
- à moins de 21 jours de la date du séjour : 100 % du montant total du séjour sera facturé.

- seuls les désistements pour raisons médicales pourront faire l'objet d'un remboursement total du séjour à l'exception des frais d'adhésion qui sont non remboursables. Le motif devra être dûment certifié par un justificatif médical à fournir sous 3 jours maximum.

- tout séjour commencé est intégralement dû, quelles que soient les raisons évoquées par la famille, sauf pour raisons médicales dûment justifiées ou sur décision de l'équipe d'animation d'interrompre le séjour pour le bien-être de l'enfant.

- en cas d'inadaptation au séjour (violence, non respect des règles de vie, du règlement intérieur), l'enfant pourra être renvoyé chez lui, dans ce cas, le séjour ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement

3) Prix et Prestations :

Les prix pratiqués sont établis en fonction des conditions économiques en vigueur au moment de la constitution de nos séjours.

Les prestations suivantes sont comprises dans le prix indiqué : l'hébergement, les repas, l'encadrement et l'animation proposée, le matériel et le trajet aller-retour.

Le prix d'un séjour est forfaitaire, aucun remboursement d'éventuelles prestations non consommées n'est possible.